



Aménager pour bien vivre et vieillir chez soi

Siren : 423 446 004 / APE : 9609Z

Anne MAAS
239 Rue du Bois de l'Eglise
59173 Blaringhem
logilib@orange.fr
06.77.70.96.01
Label HANDIBAT
Convention ANAH



Plafonds de ressources au 01/01/2015-prendre en compte le revenu fiscal de référence

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 300	18 332
2	20 913	26 811
3	25 152	32 242
4	29 384	37 669
5	33 633	43 117
Par personne supplémentaire	+ 4 239	+ 5 431

50% de subvention

35% de subvention

La subvention s'applique sur le montant HT des travaux avec un plafond de 20 000 euros

- Ces plafonds de ressources concernent les demandes d'aides sollicitées par :
 - les propriétaires occupants
 - les usufruitiers occupants
 - les bénéficiaires d'un droit d'usage et d'habitation
 - les locataires